



Accompagnement des centre-bourgs  
de la Somme *non lauréats* du  
programme Petites Villes de Demain

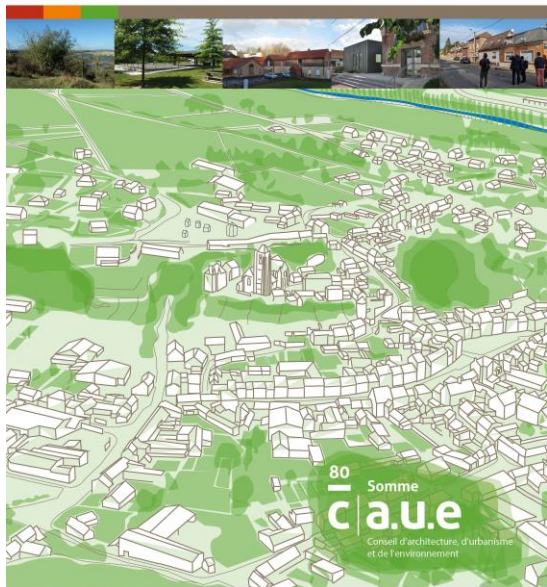


# Accompagnement des centres-bourgs de la Somme

REVITALISER  
SA COMMUNE  
À L'AUNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MINISTÈRE

2023



Publication d'un guide et accompagnement  
des centres-bourgs non lauréats de Petites  
Villes de Demain

# Monet Louis

Architecte Conseiller – CAUE de la Somme

Depuis longtemps, le CAUE de la Somme est engagé dans la revitalisation des centralités rurales : AMI Centre-bourgs (2014), Rayonner en Somme (2015), Ateliers des centralités rurales (2016-2019),...

Aujourd'hui, il contribue au programme Petites Villes de Demain sous différentes formes. En parallèle, il souhaite proposer une offre complémentaire pour les centres-bourgs non lauréat du programme PVD qui ont peu de moyens en ingénierie.





# Le contexte

## Dévitilisation des centres-bourgs



*Centre bourg de Bray-sur-Somme – Janvier 2023*

## Changement climatique



*Rivière « La Maye » asséchée – Crecy-en-Ponthieu – Octobre 2022*



# Des politiques publiques pour lutter contre ces phénomènes

21 Petites Villes de Demain dans la Somme...



... mais une trentaine de petites villes et bourgs-centres non lauréats



Quel accompagnement pour ces bourgs non lauréats ?





# Les objectifs du CAUE de la Somme

--> Apporter une expertise et un soutien méthodologique à l'émergence de projets stratégiques dans ces bourgs non lauréats de Petites Villes de Demain

--> Être à l'articulation des politiques publiques et des dynamiques communales

Politique territoriale, le Département proche de vous

**SOMME**  
LE DÉPARTEMENT

**ACCOMPAGNEMENT À LA DYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES  
NON LAURÉATS DU PROGRAMME NATIONAL « PETITES VILLES DE DEMAIN »**



**OBJECTIF**

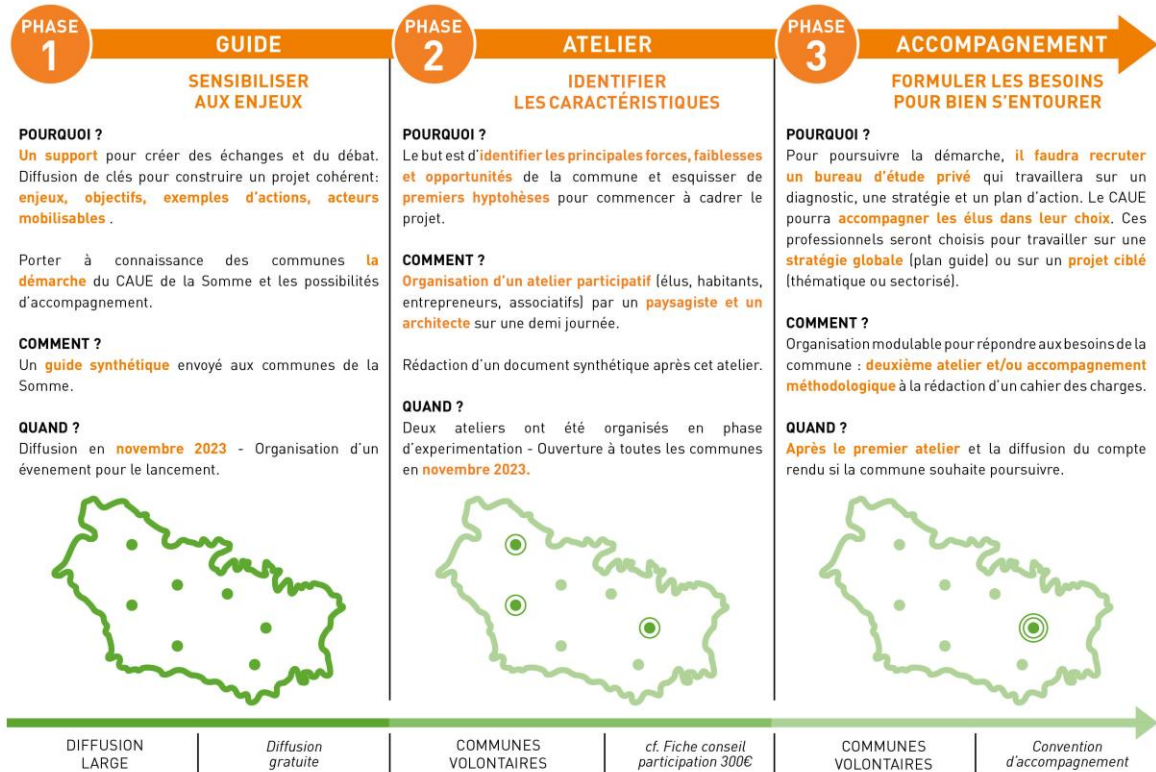
Accompagner les bourgs-centres samariens ne pouvant être soutenus dans le cadre du programme national « Petites villes de demain » et qui souhaitent se doter d'une étude stratégique, thématique ou pré-opérationnelle de redynamisation.

*En lien avec le volet spécifique de la politique territoriale du Département de la Somme pour la dynamisation des bourgs-centres*





# La démarche telle qu'elle est envisagée aujourd'hui





Les communes du département ont des atouts à mettre en valeur et des opportunités à saisir. Cependant beaucoup d'entre elles connaissent un phénomène de dévitalisation dont les origines sont multiples. Dans le même temps, le changement climatique a dès à présent un impact direct sur les habitants et leur cadre de vie : canicules, dégradation de la biodiversité, nécessité de préserver la ressource en eau...

Dans ce contexte, le miniguide vous apporte quelques éléments de réflexion pour encadrer un projet de revitalisation de votre commune. Il vous aide à engager des échanges pour identifier les enjeux propres aux évolutions de votre commune et prioriser des objectifs. Le frise ci dessous recense **4 étapes clés pour établir une feuille de route**. Ce miniguide ne constitue qu'un **outil d'accompagnement** de la démarche de projet. Il ne remplace pas l'intervention nécessaire de professionnels (paysagistes, architectes, urbanistes, écologues...). Ni la concertation avec les autres partenaires (collectivités territoriales, habitants, acteurs financiers et techniques).

Quelques révolutions de la commune et changements climatiques

Il s'agit d'abord de rendre durable la localisation, en préservant ou adaptant l'existant au changement climatique, pour éviter d'identifier les zones à réhabiliter. Il faut aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre de façon à limiter son impact sur le bien-être. Enfin, il faut développer des modes de consommation et de production de nouveaux usages et habitudes de vie utiles à la population et respectueux de l'environnement pour que les habitants puissent mieux contribuer et bénéficier de leur commune.

[illegible]

### UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

**Échelle Nationale** - **Démarche XA** (Zéro Artisanat Non Durable)  
**SNBC** (Stratégie Nationale Bas Carbone), **SNB** (Stratégie Nationale Biodiversité)

**Échelle Régionale** - **SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)

**Échelle Intercommunale** - **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale)

**PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial) - **PLU** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - **Charte de PNL** (Pacte Naturel)

**Échelle Communale** - **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) - **Charte Communale** - **RNU** (Règlement National d'Urbanisme)

| TRAME BLEUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | DÉVELOPPEMENT COMMUNAL                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le territoire communautaire est, et est important de <b>préserver</b> ou <b>rétablir</b> les <b>contraintes hydrauliques</b> existantes ou dégradées et de <b>préserver</b> les <b>milieux</b> humides. Traiter sur ce sujet par exemple : l'entretien des zones d'inondation et dans d'autres cas de figure.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Le territoire communautaire est, et est important de <b>préserver</b> ou <b>rétablir</b> les <b>contraintes hydrauliques</b> existantes ou dégradées et de <b>préserver</b> les <b>milieux</b> humides. Traiter sur ce sujet par exemple : l'entretien des zones d'inondation et dans d'autres cas de figure.</p> |
| <p>Sur ce fait, des actions peuvent être entreprises : <b>entretenir</b> et <b>rétablir</b> les <b>écarts</b>, <b>zones</b> et <b>murs</b> pour favoriser l'effacement des eaux pénétrant de manière plus, <b>réaménager</b> les <b>parkings</b> qui sont <b>inadaptés</b> et <b>insuffisants</b> pour les besoins de la commune. Il est important pour améliorer la qualité de vie, il est par exemple possible de <b>réaménager</b> les <b>espaces publics</b> (places, parcs, jardins, etc.) et <b>autres plans d'eau</b> ou de réaménager le lit de l'écoulement des rivières, les <b>espaces publics</b> en travaillant sur des systèmes d'écoulement préexistants de surface.</p> | <p>Le territoire communautaire est, et est important de <b>préserver</b> ou <b>rétablir</b> les <b>contraintes hydrauliques</b> existantes ou dégradées et de <b>préserver</b> les <b>milieux</b> humides. Traiter sur ce sujet par exemple : l'entretien des zones d'inondation et dans d'autres cas de figure.</p> |

**Developper la commune sans endre**  
des zones agricoles ou naturelles en  
projetant la géométrie. Il s'agit aussi  
d'un **usage d'intérêt de la commune** pour  
améliorer la qualité de l'habitat et le  
développer. Il faut aussi penser à structurer  
des l'existence pour maintenir les fonctions  
de **centre bourg**, commerces,  
logement, services.

**Pour** pérenniser l'agriculture sur le long terme, il est important de massifier les pratiques agricoles durables pour préserver les terres fertiles et développer la biodiversité.

Dans cette optique, la commune peut adapter le règlement d'urbanisme pour sanctuariser les terres fertiles, encourager à planter des haies, favoriser l'installation ou la reconversion en agriculture maraîchère et/ou élevage bio sur des propriétés communales.

**MOBILITÉS**

Pour moins dépendre de la voiture,

## MOBILITES

Pour moins dépendre de la voiture, il faut avant tout **réduire les distances** en rapprochant les lieux de travail et de consommation du domicile. Mais il faut aussi encourager le **changement dans les comportements de mobilité**.



TRAME VERTE

Beaucoup d'actions sont possibles : mise en place d'une gestion différenciée sur les espaces publics et équipements de sport et de loisir ; Diversification de la palette végétale des espaces publics ; Mise en place de zones d'expérimentation et d'entraide en matière de gestion et d'entretien ; Travail sur la végétation à l'interface entre habitations et parcelles agricoles (Zone de maïs traitées avec des produits phytosanitaires, prairies, etc.) ; Il est important de sensibiliser les habitants sur les sujets de préservation des espèces végétales et animales ; Mettre en concurrence à l'implantation d'espèces envahissantes par les plantes indigènes ; Planter des haies et des arbres.

du cadre de vie et de l'attractivité touristique.

Beaucoup d'actions sont possibles : mise en place d'une **gestion différenciée** sur les espaces publics et équipements de sport et de plein air. **Diversification de la palette végétale** des espaces publics avec des essences appropriées aux milieux et économies en eau. **Travail sur la végétation** à l'interface entre habitations et parcelles agricoles (Zone de non traitement herbes, prénommées...). Il est important de **sensibiliser les habitants** sur les sujets de **préservation des espèces végétales** et animales locales. Les encourager à **limiter les clôtures infranchissables** par la gâchette faune et à planter des haies et des arbres.

et animales locales. Les encourager à limiter les

à planter des haies et des arbres.

## DEPARTEMENT

**Politique territoriale départementale**  
Elle consiste en assurer les compétences d'aménagement durable du territoire, d'entretien des routes et des déplacements dans certains domaines culturels, patrimoniaux, sécurité incendie.  
<https://www.crdv.fr/fr/accueil/100-actualites>

**INTERCOMMUNALITES**

**SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale**  
Document d'urbanisme à l'échelle des intercommunalités traitant en œuvre un et cohérent en matière d'urbanisme d'aménagement commercial, d'infrastructures, [...] il intègre les documents de planification régionale et nationale et devient le document unique et cartographique commun.

## INTERCOMMUNALITES

**SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale**  
Document d'urbanisme à l'échelle des intercommunalités traitant en œuvre un et cohérent en matière d'urbanisme, d'aménagement commercial, d'environnement, climat... Il intègre les documents d'urbanisme régionaux et nationaux et devient le PLUPLU et cartes communales.

**PCAET : Plan climat-air-énergie territoire**  
Document d'urbanisme à l'échelle de la planification d'une manière stratégique et opérationnelle, air-énergie-climat autour des émissions de gaz à effet de serre, climatique pour aménager ses impacts développement des énergies renouvelables de l'air.

régionales et nationales et doivent le doter de PLUS et cartes communales.

**PCAET : Plan climat-air-énergie territoire**  
Document d'urbanisme à l'échelle de la commune qui planifie d'une manière stratégique et opérationnelle les actions en matière de politique climatique air-énergie-climat, aux côtés des émissions de gaz à effet de serre, pour atténuer ses impacts climatiques et développer des énergies renouvelables.



## Méthodologie et mise en contexte du guide

### Quelques définitions









## Phase 2 : Les ateliers Bray-sur-Somme



*Séquence en salle*



*Balade dans la commune*

**14 participants** : 5 élus - 1 Ancien maire – 1 Secrétaire de mairie – 1 Pharmacien – 2 salariés du département – 3 conseillers CAUE – 1 stagiaire



*Extraits de la synthèse*



- La commune a un projet de création d'une place
- Un manque est apparu sur l'accompagnement à la rédaction du cahier des charges
- Séquence de travail le 15 mai avec l'adjoint à l'urbanisme et la secrétaire de mairie sur le cahier des charges







## Phase 2 : Les ateliers

### Beaucamps-le-Vieux



*Séquence en salle*



*Balade dans la commune*

**12 participants** : 6 élus (dont l'ancien maire) – 1 Secrétaire de mairie – 1 entrepreneur – 1 retraité – 1 salariée du département – 2 conseillers CAUE



- La commune n'avait pas de projet
- L'objectif était de faire émerger les caractéristiques, comprendre les forces et faiblesses de la commune



## Phase 3 : Accompagnement

*Phase en construction*

→ La commune de Bray-sur-Somme a été accompagnée dans la rédaction de son cahier des charges sur une séquence de travail pour affiner les objectifs et travailler sur une trame cohérente.

### CAHIER DES CHARGES

Ville de Bray sur Somme

Espace de plus de 2500 m<sup>2</sup> allant de la D329 à la rue de la République (place du duc de Penthièvre), bordé par les rues Jean-Jacques Rousseau et Gérard Deremarque.

Cet espace est occupé par deux bâtisses dernièrement acquises par la commune (une ancienne boulangerie et une habitation), un parking et les deux rues adjacentes.



*Extrait du cahier des charges initial de la commune*

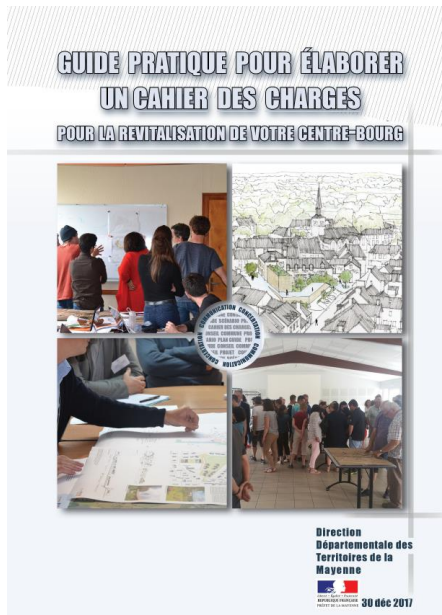




# Phase 3 : Accompagnement

## Phase en construction

- La démarche est en cours de construction
- Travail à partir d'exemples de cahiers des charges intéressants et guide pratique de la DDT de la Mayenne



### ARTICLE 1 : PRÉAMBULE -- LE TERRITOIRE EN QUELQUES MOTS

Il s'agit ici de faire une présentation de la commune dans son contexte, d'expliquer ses forces, ses faiblesses et les grands enjeux du territoire, en considérant notamment :

- Statut de la commune : commune rurale, bourg de proximité, pôle secondaire, ...
- Population,
- Situation géographique, axes routiers,
- Communauté de communes,
- SCoT, PLU, PLU, PDU, PDU, ...
- etc.

### RECOMMANDATIONS

Pour vous aider, vous pouvez vous référer au « guide pratique pour revitaliser le centre-bourg »

### ARTICLE 2 : CONTEXTE DE LA MISSION

Indiquer les raisons qui amènent à lancer cette étude.

Exprimer les besoins et les problématiques.

Préciser les enjeux, les opportunités, les dysfonctionnements, etc.

### ARTICLE 3 : OBJET DE LA MISSION

### AVERTISSEMENT

Pour la plupart des articles, des rédactions type sont proposées. Le maître d'ouvrage pourra les reprendre en tout ou partie, les enrichir ou encore s'en inspirer pour exprimer ses propres besoins.

La rédaction type suivante concerne deux sortes de missions :

- la première a pour objectif d'aboutir à un plan guide (fond jaune),
- la seconde permet de faire des études sur des secteurs choisis par la commune (fond rose).

La rédaction type valable pour les deux types de mission est sur fond gris.

### Élaboration d'un plan guide

L'objectif de l'étude est de construire une stratégie d'aménagement d'ensemble de la commune X. Il s'agit de proposer un projet global qui servira de « feuille de route » ou « plan guide » aux élus afin de définir et hiérarchiser les projets d'aménagement à mener à plus ou moins long terme pour répondre aux problématiques auxquelles est confrontée la commune parmi lesquelles :

- redynamisation du centre-bourg par la densification et la mutation du bâti, l'exploitation des « dents creuses »,
- adaptation de l'offre de logement et de services (commerces, services à la personne, ...) aux besoins actuels et permettant d'attirer les jeunes ménages, pour maintenir la vie sociale et économique du bourg, lutter contre la vacance et la dégradation des biens bâties.

## → Associer des partenaires :

- Département de la Somme
- CD2E (centre de de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires)
- DDTM de la Somme





## Suite de la démarche

- Structurer la méthode pour permettre aux conseillers de s'approprier facilement la méthode
- Consolider la démarche d'accompagnement sur la phase « Cahier des charges »
- Événement à organiser pour le lancement de la publication



# Partager<sup>!</sup> pour mieux innover !

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DES CAUE 2023

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **ALSACE**  
Collectivité européenne

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

 **SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**